

## **PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 11 JUIN 2025**

L'an 2025, le 11 juin à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune du NOYER régulièrement convoqué le 6 juin 2025, s'est réuni sous la présidence de Martine PY, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10

**Conseillers municipaux présents :** Martine PY, Pierre BOYER, Jean-Pierre Gérard BERTRAND, Michel ROUX, Jean-Pierre (Pit) BERTRAND, Dominique CHAILLOL, Joëlle DAVID, Brigitte LEBIODA, Renée NOUGUIER, Fabien ROUX.

**Secrétaire de séance :** Pierre BOYER.

Madame le Maire constate que le quorum est atteint.

Aucune remarque n'est formulée au sujet du procès-verbal du dernier conseil municipal du 24 avril 2025.

Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire lit l'ordre du jour, à savoir :

- Demande d'autorisation d'un accès privé débouchant sur une voie communale ;
- Consultation pour essais et inspections de réseau EU ;
- Demande de subvention pour la voirie communale 2025 ;
- Règlement du cimetière : monuments funéraires, caveau provisoire ;
- Nouvelle demande d'achat d'une partie d'un terrain communal au Col du Noyer ;
- Prolongation de contrat de prévoyance CDG / MNT ;
- Subventions 2025 aux associations ;
- Convention de droit de passage sur le canal de Pont du Fossé ;
- Urbanisme en cours ;
- Convention festival littéraire « Lignes de crêtes 2025 » ;
- Nomination d'un coordonnateur communal pour le recensement de 2026 ;
- Questions diverses/informations.

Madame le Maire pose la question suivante aux élus « est-ce que cet ordre du jour vous pose une problématique de conflit d'intérêt » ?

Les élus concernés par un point de l'ordre du jour, sortiront de la salle le moment venu.

### **DEMANDE D'AUTORISATION D'UNE VOIE D'ACCES PRIVEE DEBOUCHANT SUR UNE VOIE COMMUNALE**

Madame le Maire informe les élus de la réception d'un courrier de M. Jean-Paul MARCELLIN sollicitant l'autorisation d'ouvrir une voie d'accès privée sur sa parcelle C1170 d'une largeur maximale de 3,5 m qui déboucherait sur le chemin communal « chemin de l'Eglise ».

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise l'ouverture de cette voie d'accès privée donnant sur le chemin de l'Eglise.

### **CONSULTATION POUR ESSAIS ET INSPECTIONS DE RESEAU EU**

Madame le Maire laisse la parole à Monsieur Jean-Pierre (Gérard) BERTRAND pour présenter ce point de l'ordre du jour.

Dans le cadre des travaux d'assainissement du Villard, il est nécessaire de faire réaliser des tests d'étanchéité et de compactage sur le réseau EU (eaux usées) par une entreprise indépendante et agréée.

C'est une exigence de l'Agence de l'Eau afin de bénéficier de leur subvention.

Sur la base d'un cahier des charges réalisé par le bureau Saunier Infra, une consultation auprès de 3 entreprises spécialisées a été lancée.

Seule la société MP3D a répondu à la consultation, dont une antenne est située dans le département.

Leur proposition a été validée par le bureau d'études Saunier Infra.

Cette prestation entre dans le cadre de l'enveloppe globale prévisionnelle des travaux de la modernisation du réseau.

Madame le Maire propose au conseil municipal de retenir cette société MP3D, conformément à leur devis N°3-663 pour un montant de 2 35 € HT.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, se prononce en faveur de cette délibération.

## **DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA VOIRIE COMMUNALE 2025**

Madame le Maire informe les élus que le Conseil Départemental des Hautes-Alpes peut allouer à la commune du Noyer, sur l'enveloppe dédiée à cet effet à chaque conseiller départemental pour son canton, une subvention de 50% pour des travaux de voirie communale dans la limite d'un montant subventionnable de 27 000,00 € HT pour 2025.

Un devis estimatif d'un montant de 26 092,40 € HT a été établi.

Madame le Maire propose aux élus d'effectuer cette demande de subvention, et de consacrer cette aide financière aux travaux de voirie dans le hameau du Claret pour le chemin des 7 Fonts, chemin acquis récemment par la commune (acte notarié en date du 22 février 2025 par devant Maître Sylvie ALLEQ, notaire à Corps).

Une délibération a été prise lors du conseil municipal en date du 24 avril 2025 afin de pouvoir classer cette voie dans le domaine public.

Ce chemin dessert quelques habitations mais surtout l'accès aux deux réservoirs d'eau potable de la commune suite aux travaux de modernisation du réseau d'eau potable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition et donne tout pouvoir à Madame le Maire pour effectuer les démarches nécessaires afin d'obtenir cette subvention.

## **REGLEMENT CIMETIERE : MONUMENTS FUNERAIRES, CAVEAU PROVISOIRE**

Madame le Maire suggère aux élus de compléter le règlement du cimetière sur les points suivants :

- **Monuments funéraires (caveau, stèle) :**

Le caveau, les monuments funéraires érigés sur une concession sont de la pleine propriété du concessionnaire. Le titulaire peut les faire enlever pour les revendre à un tiers.

Rédaction de l'article proposé au vote :

Les constructions telles que caveau, chapelle, bordures édifiées sur les emplacements rétrocedés reviendront gratuitement à la commune qui pourra soit les faire démolir, soit les vendre à son profit.

- **Caveau provisoire :**

La commune est propriétaire du caveau abritant l'ossuaire depuis le conseil municipal du 24 avril 2025.

Madame le Maire préconise au conseil municipal d'utiliser aussi l'ossuaire comme caveau provisoire dans l'attente d'une inhumation.

Toutefois, conformément aux dispositions de l'article R2213-29 du CGCT, l'autorisation du dépôt est donnée par le Maire de la commune. Par ailleurs, le dépôt d'un cercueil dans un caveau provisoire est limité à six mois.

Au-delà, le corps doit être inhumé ou faire l'objet d'une crémation.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve l'ajout de ces deux articles dans le règlement du cimetière.

### **NOUVELLE DEMANDE D'ACHAT D'UNE PARTIE D'UN TERRAIN COMMUNAL AU COL DU NOYER**

Madame le Maire rappelle que le conseil municipal en sa séance du 5 décembre 2024 avait approuvé la vente de 310 m<sup>2</sup> sur la parcelle C 1032 de 61 750 m<sup>2</sup> appartenant à la commune à Monsieur MICHEL Thomas pour agrandir le parking du Refuge au col du Noyer.

Le 21 mai 2025, Monsieur MICHEL Thomas pour la Société Refuge Col du Noyer, nous a adressé un mail avec 3 propositions de bornage pour revoir la superficie d'achat souhaitée sur la parcelle C 1032 :

- Soit l'achat de 601 m<sup>2</sup>,
- Soit l'achat de 310 m<sup>2</sup> initialement prévu,
- Soit la surface de 601 m<sup>2</sup> et un échange d'une partie de terrain proche de la route de 291 m<sup>2</sup> sur la parcelle C 1202 appartenant à Monsieur MICHEL Thomas.

Après discussion, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide :

- D'accepter la vente de 601 m<sup>2</sup> ;
- De fixer le prix à 1 € le m<sup>2</sup> ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document afférant à ce dossier ;
- D'annuler le précédente délibération n° 2024\_91 en date du 05/12/2024.

### **PROLONGATION DU CONTRAT DE PREVOYANCE CDG/MNT**

Madame le Maire rappelle aux élus que le conseil municipal en sa séance du 20 mars 2025 a accepté le mandatement du CDG 05 (Centre de Gestion) pour organiser pour son compte une consultation du marché en vue de souscrire pour le compte des collectivités un « contrat d'assurance » garantissant les frais laissés à la charge des employeurs publics locaux, en vertu de l'application des textes régissant leurs obligations à l'égard de leur personnel en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité et d'accidents ou de maladies imputables ou non au service.

Le contrat actuel prenant fin au 31 décembre 2025, le CDG souhaite en accord avec la MNT (Mutuelle Nationale Territoriale) prolonger l'adhésion de la convention d'adhésion prévoyance jusqu'au 31 décembre 2026 dans l'attente de la parution des textes législatifs sur l'évolution de la prévoyance.

Les taux de cotisation sur l'année 2026 seront maintenus à l'identique.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'approuver la prolongation d'adhésion de la convention d'adhésion prévoyance avec le CDG jusqu'au 31/12/2026 ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant de convention et tout acte en découlant.

### **SUBVENTIONS 2025 AUX ASSOCIATIONS**

Madame le Maire signale que la Commission de la Vie Associative s'est réunie le 27 mai 2025 pour une pré-étude des demandes de subventions reçues.

Les demandes de subventions des associations validées par la commission sont présentées aux élus.

Le conseil municipal se prononce de la manière suivante :

- **Association Dominique Villars (ADV) :** Les bénévoles de l'ADV organisent des sorties « nature » tout au long de l'année.

Madame Joëlle DAVID et Monsieur Pierre BOYER, membres de l'association Dominique Villars, se retirent au moment du vote.

En 2024 : 550 €

En 2025 : 500 € demandés et accordés

- **Comité des fêtes :**

Monsieur Michel ROUX et Monsieur Fabien ROUX, membres du comité des fêtes se retirent au moment du vote.

En 2024 : 2 500 €

En 2025 : 2 500 € demandés et accordés

- **Loisirs Art et Culture (LAC) :**

Madame Joëlle DAVID, Monsieur Pierre BOYER et Monsieur Jean-Pierre (Pit) BERTRAND membres de l'association LAC, se retirent au moment du vote.

En 2024 : 1 120 €

En 2025 : 1 200 € demandés – 1 120 € accordés (comme en 2024, 1 200 € demandés moins 80€ dus à l'organisation du vide-greniers l'année précédant la demande, payant pour les exposants)

- **Bien chez soi :** L'association organise les soins à domicile ainsi que des animations et des rencontres pour les usagers.

En 2024 : 150 € avec une adhésion de 12 €

En 2025 : 150 € accordés avec une adhésion de 12 €

- **Bien danser bottes :**

Monsieur Michel ROUX et Monsieur Fabien ROUX se retirent au moment du vote.

En 2024 : 100 €

En 2025 : 150 € accordés

- **Amicale des donneurs de sang Champsaur Valgaudemar :**

En 2024 : 100 €

En 2025 : 100 € accordés

- **Secours catholique Alpes du Sud 04/05 :**

En 2024 : pas de demande

En 2025 : 100 € accordés

- **Restos du cœur :**

En 2024 : 100 €

En 2025 : 100 € accordés

Les demandes de subvention sans dossier complet malgré une relance de la Mairie n'ont pas été prises en compte.

D'autres demandes ont été adressées en mairie, mais n'ont pas été retenues cette année par la commission.

## **CONVENTION DROIT DE PASSAGE SUR LE CANAL DU PONT DE FOSSE**

Madame Aline CALVAT a sollicité auprès de la mairie un droit de passage sur le canal du Pont du Fossé appartenant à la commune, parcelle cadastrée C 1080, sur une largeur de 7 m et une longueur de 4 m, afin de pouvoir accéder à la parcelle C 1047 lui appartenant et pour laquelle un permis de construire de bâtiment agricole a été déposé.

Dans l'attente de plus amples renseignements, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de différer ce point de l'ordre du jour à un prochain conseil.

## **URBANISME EN COURS**

Madame le Maire indique au conseil municipal que Madame Aline CALVAT a déposé un permis de construire N° PC 005 095 25 00002 le 14 mai pour la construction d'un bâtiment agricole équipé de panneaux photovoltaïques, à usage de stockage de matériel, de fourrage et d'élevage de bovins, sur les parcelles : C 1047, C1048, C 1190 et C 1197 au Serre.

Ce dossier ne nécessite pas de délibération du conseil municipal aux vues du statut du pétitionnaire et de l'affectation du bâtiment projetée.

## **CONVENTION : FESTIVAL LITTÉRAIRE « LIGNES DE CRÊTES » 2025**

Madame le Maire laisse la parole à Madame Brigitte LEBIODA pour présenter ce projet.

Depuis 2012, les bibliothèques du territoire Champsaur Valgaudemar organisent un évènement culturel autour de la lecture publique intitulé « Lignes de Crêtes ».

L'année dernière, la commune a participé à cette manifestation.

Cette année, le Festival se déroulera du 3 au 12 octobre 2025 sur le thème « A fleur de montagne » : récits et sensations.

Afin de participer à cet évènement culturel, il est nécessaire de signer une convention de partenariat avec la Mairie de Saint Bonnet et non avec la Communauté de Communes Champsaur Valgaudemar comme les années précédentes.

Le coût forfaitaire pour chaque commune partenaire s'élève à 350 €.

Madame Brigitte LEBIODA précise qu'aura lieu sur la commune le 8 octobre un atelier d'écriture et le 16 octobre toute la journée une randonnée lecture.

Après discussion, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents autorise Madame le Maire à signer cette convention et valide le coût forfaitaire de 350 € pour cet évènement.

## **NOMINATION D'UN COORDONNATEUR COMMUNAL POUR LE RECENSEMENT DE 2026**

Madame le Maire informe le conseil municipal que le recensement de la population doit avoir lieu du 15 janvier au 14 février 2026.

Un coordonnateur communal doit être désigné avant le 27 juin 2025 et nommé par arrêté municipal avant le 30 août 2025.

Comme pour le recensement de 2020, Madame le Maire propose au conseil municipal de nommer comme coordonnateur communal la secrétaire générale de mairie Nadine EYRAUD, qui accepte cette fonction.

Un agent recenseur sera recruté pour effectuer le recensement auprès de la population.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte cette proposition.

## **QUESTIONS DIVERSES / INFORMATIONS**

- **Modernisation du réseau d'eau potable : point sur les travaux**

- Nouveau réservoir : Les travaux sont réalisés à 90%, le nouveau réservoir de 150 m<sup>3</sup> est mis en service avec un traitement au chlore jusqu'à la fin des travaux. Le choix du traitement de l'eau, soit au chlore, soit par les UV, se fera ultérieurement.

- Le Serre : Le nouveau réseau est mis en eau, des essais de pression et des analyses d'eau ont été effectués le 11 juin, si les résultats sont conformes, le branchement de chaque maison débutera la semaine prochaine dès le 16 juin.
- La Ville : Les travaux sont terminés de la Ville au nœud du Serre, la mise en eau est imminente.
- Le Villard : Les travaux ont commencé lundi 2 juin et risquent d'occasionner quelques problèmes de circulation. Une réunion a eu lieu pour prévenir les riverains.
- Gueytières à Viacroze : Travaux en cours.

- **Rénovation de l'éclairage public.**

En raison de l'obsolescence des équipements d'éclairage public et particulièrement de l'arrêt de fabrication des ampoules actuelles (Sodium, vapeur de mercure, etc.), le SIEPCV (Syndicat Intercommunal d'Eclairage Public Champsaur Valgaudemar) a lancé une étude de modernisation de l'éclairage public sur la totalité des communes adhérentes, pour une transformation à l'éclairage LED.

Un bureau d'études a été désigné pour réaliser l'inventaire des équipements, proposer des solutions techniques innovantes et chiffrer les coûts afin de monter un dossier de subventions auprès de tous les financeurs potentiels.

A la suite des différentes réunions de présentation à Saint Bonnet, une réunion de travail a eu lieu le 4 juin en mairie avec le bureau d'études mandaté GENILUM représenté par Monsieur Nicolas MANGIN et Monsieur Dominique GOURY, Président du SIEPCV.

Un point a été établi sur la réalité de l'inventaire proposé, ainsi que sur les possibilités techniques, ce qui a permis de pré-valider les éléments suivants :

- Chaque point lumineux sera remplacé par une source LED équipée d'un « Driver » permettant de graduer la puissance au cours de la nuit.
- La température de couleur d'éclairage sera conforme aux nouvelles exigences environnementales, soit aux alentours de 2700°K (lumière chaude).
- Les points lumineux seront du type « fonctionnels », c'est-à-dire économiques mais avec une esthétique moderne, similaires aux derniers lampadaires installés sur la commune.
- Les 3 luminaires existants de « Mise en valeur » des églises seront remplacés.
- Les coffrets d'alimentations seront mis à jour pour se rapprocher au plus près des normes actuelles.
- Le pilotage des éclairages sera effectué par une horloge « astronomique » dans chaque coffret d'alimentation, et par la programmation unitaire de chaque Driver.
- Après discussion, la fonction Télégestion des éclairages, dont le coût d'installation et de maintenance est disproportionné par rapport au besoin de notre commune, n'a pas été retenue. Cette dernière option pourra cependant être réévaluée en fonction des exigences des financeurs pour l'obtention des subventions.

Le dossier de subvention sera proposé courant 2025, l'appel d'offres sera lancé en 2026, pour des travaux réalisés entre 2026 et 2028.

A 22 heures 10, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

*Vu pour être affiché le 05/08/2025, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales.*